

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
18 mars 2025

Mis en ligne :
28 MARS 2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 25
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, JOUAULT Jaroslava ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien ;

Absent : LETENDRE Christophe.

Madame JOURDAN Christiane est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 18 mars 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 10

Délibération n°2025-024. FINANCES : Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2024 – budget principal de la commune et budgets annexes

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 qui précise que le Conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion du Receveur,
VU les comptes de gestion transmis par le Receveur municipal,
VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 11 mars 2025,

CONSIDERANT la stricte concordance des comptes de gestion du receveur avec les comptes administratifs de la Commune et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ
D'APPROUVER les comptes de gestion 2024 suivants :

- Budget de la commune,
- Budget annexe de la ZAC de la Vigne
- Budget annexe de la ZA 4
- Budget annexe de la MAPA
- Budget annexe de la ZAC Multisites

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

